

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



Janvier 2016 numéro 408

État d'urgence : la traque et la matraque



Ici et maintenant

- aujourd'hui comme hier résistons à toutes les barbaries ! P 2
- état (des lieux) d'urgence P 2 & 3
- état d'urgence, historique P 4 à 6
- état d'urgence près de chez vous P 7

Dossier

- lutte des classes, le retour P 8 à 11

Luttes syndicales

- Action CAF à Nîmes P 12
- la mauvaise herbe, nouvelle revue syndicale de l'éducation P 12

International

- Espagne P 14 à 19
- Palestine
- Italie

Culture

- cartes de grève P 22
- genre de grève P 23

Même pas peur ! aujourd'hui comme hier, résistons à toutes les barbaries !

Le mardi 15 décembre 2015, un rassemblement contre l'état d'urgence à l'appel de différents collectifs, organisations associatives, syndicales et politiques a eu lieu à Grenoble en fin d'après-midi. Au moment de la dispersion de la manifestation, trois de nos camarades (dont deux de Solidaires Étudiants) se sont fait interpellé violemment et deux sont restés en garde à vue pendant 24 heures.

Nous dénonçons ces interpellations violentes et les gardes à vue qui ont suivi.

Nous exigeons l'abandon de toute poursuite à leur encontre.

Interpellations et gardes à vue ne sont que l'illustration des raisons de notre mobilisation contre l'état d'urgence : assignations à résidence, perquisitions musclées, interdiction de manifester, fichage généralisé, répression accrue visant à museler toute contestation sociale mais aussi fermeture des frontières, traques accentuées aux sans papiers et migrants.

Nous dénonçons les récentes perquisitions dans l'agglomération grenobloise auprès de familles migrantes favorisant l'amalgame migrants et fanatiques religieux à l'arme

lourde, et visant à effrayer, traumatiser, pour mieux exclure et repousser aux frontières. La CNT s'oppose à l'application de l'état d'urgence, simple outil de répression de toutes contestations politiques et sociales et moyen de chasse aux migrants. Et pendant ce temps, ce même gouvernement détruit les acquis sociaux, mène une guerre qui n'est pas la nôtre, poursuivant des guerres impérialistes au profit des fabricants d'armes.

Ne laissons pas la peur s'installer ! Partout la CNT continuera d'appeler et de participer aux diverses initiatives populaires, politiques, syndicales et associatives s'opposant à l'état d'urgence. ●

Union Départementale
CNT Isère

Mél : ul38@cnt.f.org
Courrier : CNT
BP385 38015 Grenoble



État (des lieux) d'urgence

Petit tour de France rapide d'une mesure d'exception qui a trouvé des modes d'application très divers.

Situation contrastée d'une région à l'autre, quant à l'application de l'état d'urgence. Les préfets se mettent à revendiquer leur autonomie, ou quoi ? Ou alors selon leur situation géographique, voilà-t-y pas que les commis de l'État se laissent la latitude d'interpréter à leur manière la partition dite d'urgence ? Propos recueillis à Nantes lors du CCN, Comité confédéral national des 12 et 13 décembre derniers.

■ Braver l'interdit : Paris tenu

En région parisienne, «on a maintenu les manifs déjà prévues». Le 22 novembre, celle qui est appelée de longue date en soutien aux migrants s'exprime aussi «contre l'état d'urgence». Au len-

demain de cette manif très photogra-

phiée mais sans interpellation,

la police a procédé à partir de ces images

à «58 identifications de personnes n'ayant pas respecté l'interdiction de manifester», soit

autant de dossiers transmis au Procureur de la République de Paris.

Sur le papier, juridiquement, braver un tel interdit fait encourir une

peine maxi de six mois de taule et jusqu'à 7500 euros d'amende. «À notre connaissance, des convocations sur photo, c'est une première».

Le 29 novembre, sur la Place de République, «on a à peine pu faire un tour de la place que la police mis en

oeuvre comme un coup de filet tournant, faisant 340 interpellations». Les perquisitions administratives ont surtout ciblé les squats, bases d'appui potentielles pour les militant.es venu.es à Paris pour la COP21.

■ Casques Bleus à la rescousse

Le Bourget et Saclay ont été déclarés «zones de sécurisation» très militarisées, «où on n'a pas le droit d'entrer, sauf si on y habite, et encore... Le Bourget était même surveillé par les casques bleus de l'ONU...»

«Mais sinon, après vingt ans de Vigipirate et ses militaires patrouillant partout, après l'état d'urgence déjà décrété en 2005 lors des émeutes de banlieues, on sent cet état d'urgence plus comme une montée de la répression que comme un tournant. Quant aux assignations à résidence, attention à ne pas faire de distinguo entre les militants encartés, les politiques, et les autres qui ne le seraient pas... L'assignation à résidence, c'est la prison à domicile. Et comme on est contre la prison, et pour tout le monde...»

«Jusqu'à présent on dépose les manifs et si c'est interdit, on manifeste quand même.»

■ L'apprentissage de la discrétion

À Rennes, «on a lancé une formation à Tails», le système d'exploitation en direct lié à Tor et qu'on peut démarrer, sur quasiment n'importe quel ordinateur, depuis un DVD, une clé USB, ou une carte SD. À Angers, les adresses riseup ont été généralisées. À Rennes, cinq personnes ont été assignées à résidences avec trois pointages au commissariat par jour, autour de la Maison de la Grève et de militants mobilisés par la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

À Nantes, «on se pose la question double de se protéger notamment côté communications, en imaginant que pour les milieux militants, le pire est à venir, mais tout en veillant à ne pas s'isoler. Il faut maintenir des passerelles avec



d'autres milieux, associatifs et militants». Ici, après le mouvement contre le CIP, en mars 1994 (c'est vieux), la Ligue des Droits de l'Homme avait mis en place une collecte de témoignages sur les violences policières à Nantes et publié un rapport de dénonciation*, ce qui gêne toujours les états-majors policiers. En Languedoc-Roussillon, «on a déposé la manif, ce qu'on ne fait pas régulièrement, mais cette fois pour mettre la Préfecture devant sa responsabilité. Et si la manif avait été interdite, on aurait réagi en fonction. Pas d'assignation à résidence à notre connaissance. Une demie douzaine de perquisitions connues, pas envers des militants, parfois sur la base de dénonciation de voisins».

Quant au cryptage des mails et la protection des données informatiques, «faut reconnaître qu'on n'est pas très au fait et qu'une formation serait bienvenue. La prise de conscience est soudaine. On n'a pas pris les devants. Et on ressent une crainte que nos activités soient menacées, à terme...»

En Lorraine, «jusqu'ici, l'état d'urgence, on ne l'a pas vraiment senti. Du côté des perquisitions et des assignations, ça a été plutôt calme. Ce qui est bizarre, étant donné qu'on est situé en zone frontalière».

À Toulouse, la présence policière qui était déjà importante, s'est accrue, renforcée par l'armée. «Ils sont beaucoup beaucoup trop nombreux, avec contrôles au faciès à gogo. Ça crée une sensation oppressante dans la ville qu'on n'avait pas avant.» Des perquisés dans les quartiers populaires du Mirail et des Isards.

Cet état des lieux étant évidemment incomplet et daté.

Propos recueillis par Nicolas, Interco Nantes

* Oui mais : à Montpellier, une autre section de la LDH a porté plainte pour « incitation à la haine raciale », contre deux militants animateurs locaux du programme BDS de boycott des produits israéliens, pour une photo malencontreuse et un texte attaché postés un peu vite sur Facebook en août 2014 et retirés aussitôt. La LDH, terre de contrastes.



Le Président de la République a décidé de convoquer demain matin le Conseil des ministres et de mettre en œuvre les dispositions de la loi de 1955...



MESDAMES, MESSIEURS BONSOIR À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURE EXCEPTIONNELLE, LA FRANCE EST DONC OFFICIELLEMENT EN ÉTAT D'URGENCE...



LA LOI DE 1955 A ÉTÉ CONÇU À L'ORIGINE POUR RETABLIR LE CALME DANS LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD...

Extrait de la bande dessinée « Ligne B » de Julien Revenu (ed. Casterman, avril 2015) qui revient sur la révolte des banlieues françaises, dix ans après.

Directrice de la publication
Marie-Pierre Aiello
CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93

Rédaction
combat.syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1 000 Bâbords - 61, rue
Consolat - 13001 Marseille

Administration
cs-administration@cnt-f.org
CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

Abonnements
cs-administration@cnt-f.org
Voir le coupon dans votre journal

Impression sur papier certifié PEFC
Imprimerie de l'étoile- lieu-dit Ste Anne
61190 TOUROUVRE

Le Combat syndicaliste sort en début de mois.
Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte
aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs
journées de travail.
Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage
se faisant aux environs du 15, il est important que vos arti-
cles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt
possible, cela évite le stress, Merci à tou.tes !



Damas, Paris, les fantômes de Vichy et d'Alger

En finir avec l'état d'urgence, c'est en finir avec la guerre.

«L'essentiel est que nous soyons prêts à les prévenir au maximum, à les réprimer dans tous les cas.» François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, devant l'Assemblée nationale le 12 novembre 1954, à propos des attentats du FLN en Algérie.

L'état d'urgence est né avec la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, qui prévoit qu'il «peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain ou des départements d'outre-mer, dans deux hypothèses :

- soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ;
- soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamités publiques.»

■ Arme de guerre contre le peuple algérien

L'état d'urgence est le cadre juridique que choisit l'État français pour mener sa guerre contre le peuple algérien après le 1er novembre

mée et à la police coloniales de démanteler les structures révolutionnaires algériennes. Chercher pourquoi le gouvernement Valls a choisi cette même loi en réponse aux attentats du 13 novembre à Paris mène à relire «L'ennemi intérieur» de Mathieu Rigouste. Ce livre de socio-histoire militante montre comment la révolution algérienne a été l'occasion pour la République française de tester de nouvelles pratiques de répression et de contrôle sur le sol de son ancienne colonie et sur le territoire national, simultanément. En France, ces pratiques ont été expérimentées dans un cadre juridique toujours en évolution. Toute une partie des structures et du personnel

anarchistes qui les soutiennent. Elle s'applique désormais spécifiquement à la figure des «jeunes» des quartiers populaires, surtout s'ils ou elles sont musulman.es, et aussi à des militant.es d'extrême gauche, tous montré.es comme de potentiels terroristes. Lorsque l'état d'urgence est mis en place par Nicolas Sarkozy lors des révoltes populaires de novembre 2005, c'est la figure du jeune musulman des quartiers qu'il réprime de façon spectaculaire. L'état d'urgence est un élément moteur de l'ordre sécuritaire sur le long terme, comme l'explique Rigouste :

«Des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, l'ordre sécuritaire redéploie aussi ces schémas contre-insurrectionnels contre les mouvements sociaux et les mouvements révolutionnaires. Les sociétés impérialistes importent en fait en permanence des dispositifs de domination issus de la guerre coloniale pour restructurer leurs modèles de pouvoir. Elles rénovent et réagencent des doctrines et des idéologies, des personnels et des réseaux, des matériels et des technologies pour la restructuration du socio-apartheid et l'encadrement des quartiers populaires. Elles les adaptent et les recombinent ensuite vers le contrôle et la domestication des luttes sociales et des mouvements révolutionnaires.» (1)

■ Le cadre : la guerre ici et ailleurs

Tout en dépassant le niveau de répression des révoltes de 2005, l'état d'urgence de novembre 2015 s'inscrit à son tour dans le cadre d'une guerre, menée à la fois en Syrie, en Irak, en Libye, et dans la population française. Un héritage de la guerre contre-révolutionnaire en Algérie, à comprendre à partir de cette histoire.



L'état d'urgence un attirail pour contrôler et punir toute la population algérienne

1954, date du début de la révolution lancée par le FLN. Cette loi engage la France contre l'histoire, contre le mouvement de décolonisation de l'Afrique, dans une guerre perdue d'avance. Ce faisant, elle supprime tout un pan des droits et des libertés individuelles pour permettre à l'ar-

militaire, policier ou administratif issus de la France coloniale a été ré-intégrée en métropole, dans la société dans laquelle nous vivons. La figure de «l'ennemi intérieur» s'applique dans la société coloniale aux résistants algériens, fellaghas ou fidaïnes, ainsi qu'aux quelques communistes ou



les rafles font partie des mesures prolongeant l'état d'urgence

Aux débuts des années 2000, les interventions américaines en Afghanistan et en Irak font rejaillir des modèles de contre-insurrection où s'enchevêtrent guerre impérialiste «là-bas» et État policier «ici». Autrement dit «un continuum de violence d'État circulant entre le contrôle et la guerre, l'intérieur et l'extérieur, la guerre et la paix, les domaines militaires et policiers» (2). On peut parier que si l'élan guerrier de l'armée française n'est pas freiné, nos droits, nos libertés en subiront des conséquences désastreuses.

■ Vichy, Algérie en héritage

Quand Hollande et Valls s'affirment contre les libertés individuelles, quelle est la part de l'héritage de Vichy, de la guerre d'Algérie ? L'article 6 de la loi de 1955 permet au ministre de l'Intérieur d'assigner à résidence toute personne «dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre public». Cette définition floue de la sécurité et de l'ordre est la disposition la plus grave de la loi. Mais aussi ce qui la rend peut-être vulnérable. C'est ce qu'a bien compris Valls, qui voudrait rendre constitutionnel le recours à l'état d'urgence, avant que le Conseil Constitutionnel ne se penche sur les articles de loi les plus liberticides.

Les camps réclamés par Valls pour interner les 20 000 personnes auxquelles ont été attribuées une fiche «S» s'inscriraient dans l'héritage direct de la guerre contre-révolutionnaire en Algérie. De nombreux militants algériens, notamment du FLN, ont été internés en France dans les CARS, Centres d'assignation à résidence surveillés. En Algérie, l'état d'urgence permit aussi de créer des «camps de regroupement» ou CDA, Centres de détention administrative, véritables camps de concentration où ont transité plus de deux millions de «Français mu-

sulmans d'Algérie». On y meurt de maladie, de faim, de froid, ce qui servait aussi à «déraciner» les Algériens de leur propres terres, et notamment à ruiner l'agriculture et les campagnes. L'Algérie porte encore de lourdes séquelles de ces déplacements forcés politiques.

■ Mitterrand à la manoeuvre

Dans la seule région d'Alger, 24 000 personnes sont assignés à résidence pendant la guerre de libération nationale, et plus de 3000 disparaissent (3). C'est la conséquence de la loi des «pouvoirs spéciaux» du 16 mars 1956 qui a transféré à l'armée la quasi-totalité des pouvoirs, et renforçait l'état d'urgence, passé sous la coupe des militaires. Le 17 mars 1956, un jeune garde des Sceaux de 39 ans, François Mitterrand, signe un décret relatif à la «justice militaire en Algérie», qui autorise notamment de saisir des juridictions militaires pour tous les crimes commis sur le territoire algérien après le 1er novembre 1954 (3). Ce décret généralise la pratique de la torture par l'armée en Algérie, le meurtre systématique des opposants politiques, essentiellement ceux du FLN, comme son stratège Larbi Ben M'hidi, mais aussi des simples citoyens qui se prononçaient pour la libération nationale. Ces pouvoirs spéciaux fournissent une couverture légale aux militaires pour interner massivement la population en Algérie, et les militants en métropole. Modèle des nouveaux chefs du PS, Mitterrand permet aux militaires de torturer et de tuer tant les «musulmans d'Algérie», que des communistes comme Maurice Audin, ou Fernand Yveton dont il signe personnellement le décret d'exécution.

■ Le modèle et la copie

C'est donc là le modèle du gouvernement Hollande-Valls, et la référence en assignant à résidence des militants

d'extrême gauche, ou quand il propose «d'aller plus loin», en ouvrant des camps. En modifiant l'article 6 de la loi de 1955, la flambant neuve loi du 20 novembre 2015 rouvre la possibilité des camps d'internement : «Le ministre de l'intérieur peut prononcer l'assignation à résidence, dans le lieu qu'il fixe, de toute personne résidant dans la zone fixée par le décret mentionné à l'article 2 et à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics dans les circonscriptions territoriales mentionnées au même article 2. Le ministre de l'intérieur peut la faire conduire sur le lieu de l'assignation à résidence par les services de police ou les unités de gendarmerie.»

■ Une voix, après le 11 Septembre

Le député Noël Mamère est l'un des seuls à s'être opposé à la loi sur l'état d'urgence de novembre 2015. A propos des pouvoirs spéciaux, il avait proposé le 12 octobre 2001 à l'Assemblée nationale, la création d'une commission d'enquête qui restera lettre morte. Il écrivait qu'il était nécessaire de «comprendre comment un processus politique dérogatoire à la souveraineté démocratique a débouché sur des actes de barbarie contraires à la déclaration des droits de l'Homme et à notre Constitution». Les autres députés ne pourront pas dire qu'on ne les a pas prévenu...

■ Déchéance de nationalité, un précédent

La ligne de l'actuel gouvernement fait aussi penser à une autre période de l'histoire, celle où Vichy, créa la déchéance de nationalité pour des milliers de juifs. Hollande et Valls proposent de modifier l'article 3-1 du code civil et d'enlever la nationalité française après une condamnation pour «un acte qualifié de crime ou de délit constituant une atteinte aux



intérêts fondamentaux de la Nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme». La droite dure, comme les membres du Club de l'Horloge, qui ne cesse de répéter depuis des années que la nationalité française «ça se mérite», tout comme les dirigeants de Vichy, peuvent remercier cette «gauche» qui travaille pour eux, et leur facilite la tâche pour les élections de 2017.

■ Le flou du désordre et de l'apologie

Avant que l'état d'urgence redéfini ne devienne constitutionnel, l'article 8 de la nouvelle loi du 20 novembre permet d'interdire toute «réunion de nature à provoquer ou à entretenir le désordre», et permet de dissoudre les associations sous ces mêmes prétextes. Avec l'article 11-2, un site internet qui ferait «l'apologie» du terrorisme peut être immédiatement fermé par le ministère de l'intérieur, sans passer par un juge. Autant de dispositions qu'un pouvoir de droite ou d'extrême droite pourra réinterpréter à sa façon.

■ Nostalgie du socialisme colonial

Depuis plusieurs dizaines d'années, le combat contre le FN est monopolisé par le PS, qui partage avec lui la responsabilité des guerres coloniales et de leurs massacres, de la torture, ou de la perpétuation de l'esprit des lois vichystes. Impossible d'avoir la moindre complaisance face à cette bande de nostalgiques du socialisme colonial, du meurtre de masse de musulmans, et des assassinats ciblés contre des militants de gauche anti-coloniaux. Le FN monte parce qu'il est censé être combattu par un parti qui réalise déjà une partie de son programme, et popularise ses idées.

■ Dommages collatéraux et intérêts

Il n'y a ni guerre contre l'État islamique, ni guerre contre le terrorisme. En Syrie ou en Libye, l'armée française défend des marchés, des ressources ou les idées du camp américain, l'alignement de Sarkozy étant repris par Hollande. La France n'a absolument pas les moyens de régler la guerre qui s'étend de la Syrie à l'Irak. Tout comme les États-Unis, elle ne défend clairement aucun belligérant, et n'a aucune stratégie. Hollande et Valls nous impliquent cette fois dans une guerre dans laquelle nous n'avons strictement rien à faire. Comme pour l'Algérie en son temps, l'histoire de la Syrie s'écrira sans la «gauche» française au gouvernement. Par contre, pris dans le feu de cet État islamique que la France a armé et tenté d'instrumentaliser, avant qu'il se retourne contre lui, nous subirons probablement encore les dommages collatéraux de cette guerre.

Le massacre du 13 novembre doit tout à ceux qui justifient la guerre en Syrie, et non pas ceux qui s'y opposent.

■ Nos vies, quantités négligeables

Ces attentats constituent un acte de guerre, le seul venant de l'autre camp alors que la France en a commis des centaines. Les condamner, c'est donc condamner la guerre en général. Le couple Hollande-Valls n'a pas seulement perdu la mémoire des principes et des idéaux de justice sociale. C'est pire : nos vies ne comptent pas pour lui. Comme lors de toutes les guerres impérialistes, ces dirigeants sont prêts à faire mourir

des peuples qui n'ont rien à voir avec leurs folies et leurs ambitions personnelles.

La guerre française en Syrie produit l'État islamique comme l'armée française en Algérie a produit des «harkis», collaborateurs armés, formés, puis oubliés sans penser au lendemain. Nous payons encore l'irresponsabilité de nos bellicistes. La guerre française en Syrie contribue à empêcher le peuple syrien de disposer de son sort, renforce Bachar El Assad. Elle nous impose un régime policier qui multiplie les crimes et le racisme d'État. Au nom de cette guerre, l'ensemble de nos droits et de nos libertés sont menacés. Au moment où la droite reprend le pouvoir en France, et où l'extrême droite s'apprête à gouverner avec elle, le PS leur offre une juridiction d'exception qui va leur permettre de réprimer des minorités religieuses, culturelles mais aussi l'extrême gauche, les syndicats, les associations, les artistes...

Abolition de l'état d'urgence. Non à la loi de la honte! Manuel Valls, Vichy et la guerre d'Algérie, c'est fini ! Armée française hors d'Afrique et du Moyen-Orient ! ●

1. Entretien de Mathieu Rigouste, II Manifesto, novembre 2015. www.afapb.org/construire-des-formes-d'autonomisation/
1. Mathieu Rigouste, L'ennemi intérieur, La Découverte, Paris, 2009, p. 314.
2. Pour les chiffres des assignations à résidence à Alger voir Yves Madiot, Droits de l'homme, Paris, Masson, 1991. Pour les camps d'internement en France au même moment voir par exemple Marc Bernardot, «Être interné au Larzac», www.cairn.info/revue-politix-2005-1-page-39.htm ou «Sous le sceau de François Mitterrand», Libération, 8 mai 2001 www.liberation.fr/societe/2001/05/08/sous-le-sceau-de-francois-mitterrand_363727
3. Voir Serge Halimi, «L'art de la guerre imbécile», Le Monde diplomatique, décembre 2015.



A L'ISSUE D'UNE SÉANCE PATHÉTIQUE AU PARLEMENT L'ASSEMBLÉE VOTE L'ÉTAT D'URGENCE

à Angers L'Etat d'urgence pour faire oublier les tas d'urgences !

Rassemblement samedi 19 décembre
15h - Place Imbach devant la bourse
du travail, Angers
Appel unitaire d'individu-e-s, Alternative
Libertaire 49, CNT 49,
Collectif Émancipation, L'Étincelle, Le
21, NPA 49, Réseau Angevin
Antifasciste, Union Syndicale Solidaires
49, Le Faux Chai, etc.

Pour exiger :

- L'arrêt immédiat de l'État d'urgence.
- Arrêt de toutes les procédures judiciaires
(infractions aux interdictions de mani-
festations et de rassemblements ou refus
de prise d'ADN, ...) pour l'ensemble
des militant-e-s inculpé-es depuis le début
de l'État d'urgence.

De la perquise au couvre feu

Créé par une loi du 3 avril 1955, l'état d'urgence instaure un cadre juridique et logistique exceptionnel. Déclaré en conseil des ministres, il accorde des droits spécifiques aux préfets et permet, on l'a vite vu, d'assigner à résidence des personnes jugées « dangereuses pour la sécurité et l'ordre », sans ouvrir de camps spéciaux ; de procéder à des perquisitions administratives à toute heure (sauf parlementaires, avocats, magistrats, journalistes) et sans contrôle d'un juge ; d'instituer par simple arrêté, des « zones de protection et de sécurité » (comme le plateau de Saclay pour la COP21) ; d'interdire le séjour des « personnes cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics » (c'est vaste) ; de confisquer certains types d'armes ; d'interdire la circulation piéton, vélo, bagnoles, en fixant lieux et heures par simple arrêté ; d'ordonner la fermeture provisoire de salles de spectacles ou de lieux de réunion. Effectivement, c'est vaste.

à Marseille

Marseille, lundi 3 à novembre, au lendemain de la manifestation parisienne réprimée durement place de la République, la CNT et le groupe « solidarité Palestine » appelle à un rassemblement de solidarité dans la soirée. Environ trois cents militants libertaires, Npa, et autres se rassemblent aux Mobiles. « Nous ne fermerons pas nos gueule ! » dit l'affiche qui appelle.

Spontanément un cortège se forme et grimpe la colline vers la Plaine, redescend vers le Vieux port à travers le quartier de Noailles. Sans dommage.

Une semaine plus tard, les mêmes plus quelques organisations syndicales s'organisent en collectif et après un collage copieux et environ mille personnes se retrouvent à Belsunce, en plein cœur de la ville pour partir en manifestation. Grand tour dans le centre populaire de Marseille. C'est bien ainsi : Nous ne fermerons pas nos gueules !

Mp1 CNT 13

L'état d'urgence c'est toujours le moment juridique où le pouvoir d'état institutionnalise la répression à l'encontre des mouvements sociaux et des organisations ouvrières pour les réduire au silence.

Nous aimons croire que la CNT et plus largement toutes les autres composantes du mouvement social sauront s'organiser et se coordonner pour se prémunir de ces attaques et pour y riposter efficacement et qu'elles trouveront les moyens d'entrer en résistance.

*pour le syndicat CNT PTT Centre
Serge Morisset*

à Chambéry

«avec l'état d'urgence, ce sont, en réalité, les libertés de tous qui se trouvent dangereusement restreintes et menacées. aux usa, chacun sait maintenant que le patriot act n'a rien résolu !»

Nous nous sommes retrouvés hier à 200 à Chambéry pour manifester contre l'état d'urgence et la politique répressive du gouvernement à l'appel de la FA locale.

<http://www.fa73.lautre.net/?page=Article&idArt=110>

Principaux slogans :

"État d'urgence, État policier, on nous empêchera pas de manifester",

" On nous assigne à résidence, nous on répond Résistance",

" État d'urgence, austérité, ils n'en finiront pas de nous faire chier".

Interco 73



Camarades de classe

Contribution de syndicalistes gardois pour l'unité d'action du syndicalisme de lutte

En ce 120^{ème} anniversaire de la création de la CGT, se rappeler des valeurs du syndicalisme français à ses origines, peut nous aider à y voir plus clair et à dégager des perspectives qui nous manquent cruellement en ces temps maudits, pour reprendre les mots de Jack London. Des temps maudits de recul d'un mouvement social offensif et créatif. Condition sine qua non pour redonner du sens à notre action syndicale et peser sur le rapport de force.

■ En «ces temps maudits...»

En ces temps, où la colère sociale existe (les lambeaux de la chemise des DRH d'Air France en sont la preuve...). En ces temps, où les attaques contre nos conquêtes sociales se multiplient : Pacte de responsabilité, Loi Macron, casse du Code du travail, accord PPCR, remise en cause du statut des fonctionnaires, Loi Rebsamen, enjeux autour des salaires, du chômage et de l'austérité.

Des attaques qui ont comme dénominateur commun un gouvernement Hollande aux ordres du Medef. Un même Hollande qui en 2012 promettait, avec un faux ton enjoué à la Jaurès, de s'en prendre à la finance et qui le lendemain, se revendiquait comme étant un social-démocrate (non pas dans le sens du XIX^{ème} siècle, qui visait à désigner une classe ouvrière organisée, mais dans sa reconnaissance de l'économie de marché). Un gou-

vernement Hollande, qui multiplie des réformes dont les seuls bénéficiaires sont le patronat et les actionnaires. Des réformes qu'un gouvernement de droite n'aurait jamais pu fantasmer, ni pu appliquer sans une contestation syndicale d'envergure...

Vieille histoire, ces promesses non tenues par un gouvernement de gauche ! L'histoire bégaie hélas, tant les exemples sont nombreux ! Rappelons-nous de l'action du ministre Gayssot à la fin des années 90, sous le gouvernement de la «Gauche plurielle» de Jospin. Au Ministère des Transports, le zélé «camarade-ministre», ex-leader syndical du rail, avait laissé une trace indélébile dans sa contribution à la casse du statut des cheminots et la privatisation d'Air France. En remontant plus loin, la mémoire retient l'invention de la précarité sous le ministère Fabius et ses TUC, la séparation des PTT en La Poste et France Télécom ou encore les attaques contre la sécurité sociale en imposant la CSG, etc.

En ces temps où salarié.es, chômeurs, chômeuses et la jeunesse

se retrouvent dans une impasse qui leur fait oublier que c'est dans l'action collective et la convergence





des luttes que l'on gagne, que l'on retrouve la dignité. Celle d'imposer de grands choix collectifs de vie. Celle de refuser ceux du CAC 40 et de l'impasse de la politique institutionnelle.

Ces temps de perte de confiance dans des alternatives progressistes et de rupture avec la loi des patrons et des possédants ont pour conséquence une extrême droite qui monte en flèche.

En ces temps de répression de classe, où la chasse est ouverte aux syndicalistes (en 2010, suite à des actions pendant le mouvement des retraites, cinq militants de la CGT Alès sont condamnés, dont deux d'entre eux à des peines de prison avec sursis ; Fouad Harjane de la CNT Metz condamné à 40 000 euros d'amende par la SNCF ; Yann Lemerrer de SUD PTT 92 licencié de La Poste...) Une chasse et une criminalisation des militant.es qui prend, d'autant plus de sens dans ce contexte de recul des luttes. Comme s'il s'agissait de réduire au silence les derniers foyers déterminés de la résistance sociale.

En ces temps, enfin, de recul du mouvement social et syndical qui peine à retrouver un second souffle après les échecs répétés des dernières mobilisations de masse. Des mobilisations pourtant pleines d'espoirs mais sabordées par certain.es responsables de syndicats en 2003 ou lors du mouvement des retraites en 2010. Un recul de la confiance en l'action de masse qui ne manque pas d'affecter le moral et la motivation des adhérent.es,

des militant.es, des équipes syndicales...



■ Vers enfin une autonomie du mouvement social ?

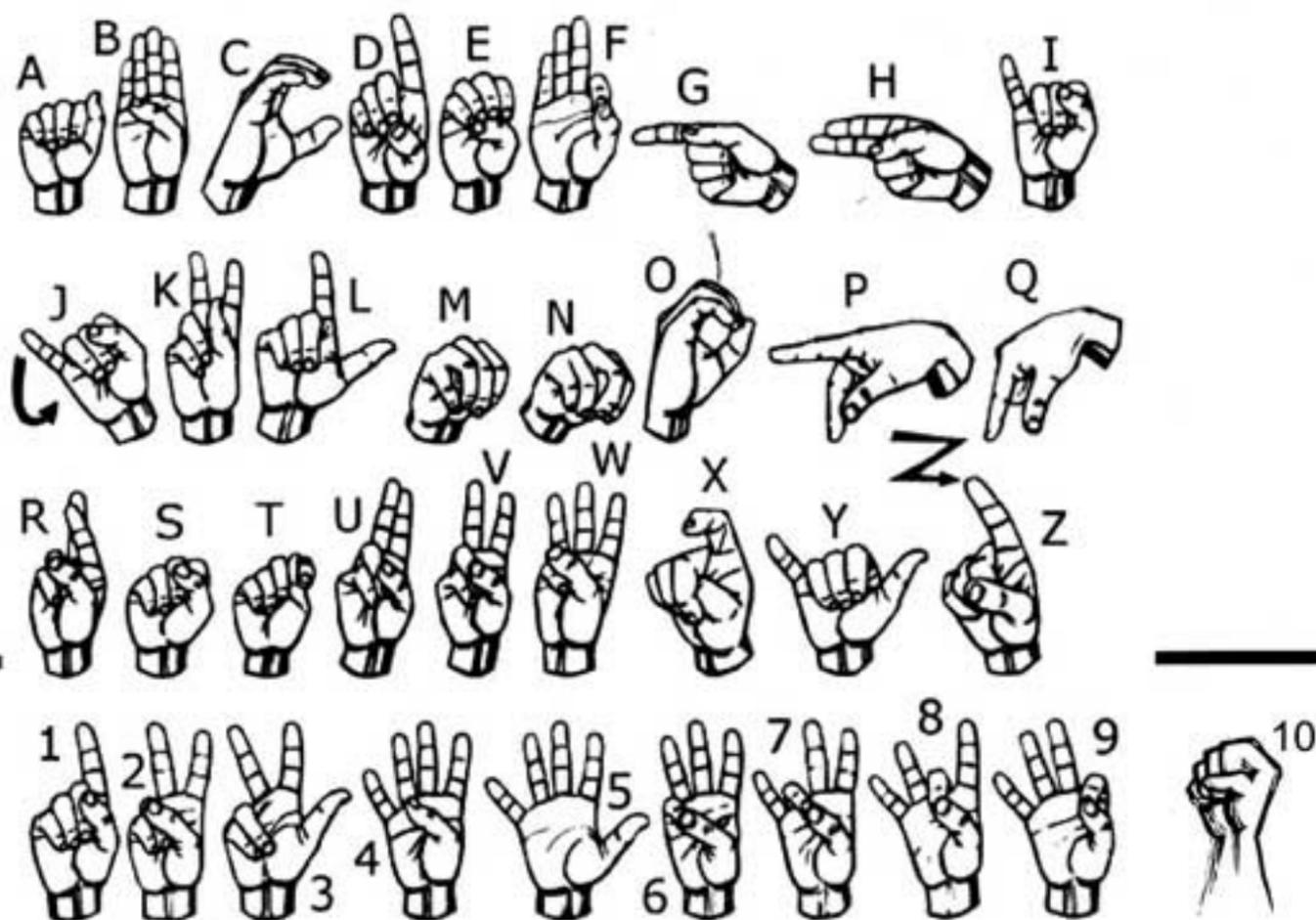
Même si le phénomène n'est pas nouveau hélas, un autre facteur contribue à l'attentisme du syndicalisme : son inféodation (directe ou indirecte) à des impératifs extérieurs.

Les fondateurs de la CGT, en 1895, l'avaient parfaitement compris. Quand Victor Griffuelhes ou Émile Pouget jetaient les bases théoriques et pratiques d'un syndicalisme fondé sur le boycottage, le sabotage, l'anti-parlementarisme, l'idée de grève générale expropriatrice et la stricte indépen-

dance de l'action de classe à l'égard des partis politiques, de l'État et du patronat (Charte d'Amiens, en 1906). Dans sa brochure, L'action directe, Émile Pouget précise : «L'action directe signifie que la classe ouvrière, en réaction contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances et des forces externes à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi les moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le citoyen, se dresse désormais le producteur».

Débat ancien, et pourtant toujours d'actualité, le syndicalisme dont nous nous réclamons se renforcerait en réaffirmant son autonomie d'action et de décision vis à vis des partis politiques. Quels qu'ils soient.

Pour aller vite, redéfinir un agenda militant qui ignorerait le calendrier électoral. Car, et c'est bien la preuve que cette réalité est prégnante, à la veille d'échéances électorales importantes (du moins pour ceux et celles qui les portent), nous constatons à chaque fois que la lutte de classe, du fait entre autre de certaines directions syndicales, devient nettement moins prioritaire pour nombre d'organisations. Une réalité, qui relègue au second plan la construction du rapport de force et qui anesthésie la colère sociale, comme si le «salut» du syndicalisme ne pouvait se concrétiser qu'au prix d'un supposé «débouché électoral», validé par le dépôt d'un bulletin de vote «utile».



La perspective des prochaines échéances électorales, avec les présidentielles de 2017 comme point d'orgue, ne peut que renforcer notre crainte d'anesthésie de cette colère de classe, d'autant que le chantage au vote « utile » jouera à pleins feux, avec le spectre d'une potentielle victoire de Marine Le Pen.

Les Zapatistes de l'EZLN l'avaient, d'ailleurs, bien compris, en 2012, en pleine campagne présidentielle au Mexique, avec La Otra campaña, leur caravane avait parcouru le pays pour rappeler à la population, que les élections passent, les gouvernements passent, la lutte de classes demeure.

■ Vers un pôle des convergences des luttes ?

En ces temps maudits d'arrogance patronale et gouvernementale, ne serait-il pas temps d'inverser cette tendance ? Comment redonner du sens à notre militantisme quotidien en tâchant de détacher quelques pistes et perspectives ?

Certains pays, l'Espagne, l'Italie par exemple, ont créé des cadres unitaires d'action ces dernières années. Tournant le dos aux sectarismes, à toute forme de patriotisme d'organisation, dépassant les

nuances entre les organisations intervenant dans le même camp de la lutte de classes, des plate-formes larges, unitaires, de masse, se sont mises en place, coordonnant et impulsant des luttes d'envergure, sur des thématiques variées, contre le chômage, les licenciements et la précarité, les expulsions de locataires, pour la solidarité avec les migrant.es.

■ Pourquoi pas en France, pour le syndicalisme de lutte ?

Au niveau confédéral, fédéral ou des sections syndicales, des organisations du mouvement syndical présentent des caractéristiques communes, tant au niveau des pratiques quotidiennes que dans leur souci de faire vivre un syndicalisme différent. Un syndicalisme basé sur la parole de la base, sur l'importance de la solidarité interprofessionnelle au travers de notre implication dans nos unions locales, sur l'autogestion des luttes et un projet de transformation sociale. Nous ne pouvons que trouver des points de convergence évidents entre des acteurs et actrices de syndicats : qu'ils et elles soient adhérent.es à la FSU, CGT, CNT-SO, Solidaires, CNT ou FO.

Au-delà des organisations syndicales, il est évident que des accointances existent avec des associations intervenant sur des questions sociétales (chômage, précarité, lutte des migrant.es, féminisme, antifascisme...). Des associations que l'on appuie dans leurs combats, parce qu'on se retrouve justement dans les mêmes luttes, et parce que notre syndicalisme dépasse le cadre étriqué et corporatiste du monde du travail.

Pourquoi, dès lors, ne pas lancer le débat d'un appel à la constitution d'un pôle de regroupement des convergences des luttes qui s'adresserait aux organisations et équipes syndicales précitées, à des associations de précaires (AC !, MNCP, Apeis), intervenant sur les questions liées au logement (DAL, Droits devant), ou les divers collectifs, sans papiers, féministes et antifascistes ?

Il ne s'agirait pas, bien sûr, d'une unification organique de nos cadres militants respectifs.

Il s'agirait, néanmoins, d'asseoir la possibilité de travailler ensemble, depuis la base, dans un cadre structurel permanent sur des projets et propositions communes. Une préoccupation que l'on partage

déjà ici localement dans notre département du Gard.

Trouver ensemble des revendications unifiantes : campagne pour la réduction du temps de travail à 32h, le droit de veto dans les CE des entreprises qui licencient, la régularisation de tous et toutes les sans papiers, le droit à un logement digne etc.

Sans oublier un approfondissement nécessaire et indispensable de notre travail pour contrer syndicalement l'extrême droite. Un travail initié avec un succès certain par le Collectif VISA (Vigilances Initiatives Syndicales Antifas-

cistes), mais qui reste à renforcer.

En un mot, créer les bases d'un travail commun pour redonner du dynamisme à notre camp dans la lutte des classes. Sortir notre syndicalisme d'une posture défensive (hélas nécessaire en ces temps d'attaques anti-sociales tous azimuts) et retrouver le chemin d'un syndicalisme qui réinvente l'utopie d'une alternative face au rouleau compresseur capitaliste. ●

*Article rédigé à titre individuel par
Jérémy Berthuin (Solidaires 30),
Niko Sallaberry (CNT 30),
Thomas Satucci (FSU 30),
Bernard Vire (CGT Alès)*

À Paris, pour la régularisation

Manifestation des travailleurs et travailleuses sans-papiers et l'accueil des migrant·e·s et des réfugié·e·s

Samedi 19 décembre, Barbès-Rochecouart, Paris. Plusieurs milliers de personnes se sont réunies dans le cadre de la journée internationale des droits des travailleurs migrants adoptée en 1990 par l'Assemblée Générale des Nations Unies (toujours non ratifiée par la France). Le cortège réunissait un nombre conséquent d'organisations parmi elles l'Union syndicale Solidaires, la CGT Ile-de-France, la CNT, la Ligue des Droits de l'Homme et des militants de plusieurs partis politiques dont Lutte Ouvrière et le Nouveau Parti Anticapitaliste.

La manifestation s'est déroulée dans le calme sous les chants et battements de tambours de collectifs de sans-papiers qui revendiquaient leurs droits à vivre, travailler et circuler dignement et librement. La mobilisation s'est achevée par la prise de paroles de militants syndicaux, pour la plupart sans-papiers, heureux de constater l'ampleur de l'initiative. Etaient présents également dans le même esprit de combativité des militants pour la liberté du

peuple palestinien, de l'association Droit au Logement, et du collectif La Chapelle en Lutte. Ces dernier.es étaient accompagnés de réfugié.es soudanais.es et érythréen.nes pour la plupart, laissés pour compte par la mairie de Paris après leur expulsion du lycée Jean-Quarré dans le 19^{ème} arrondissement il y a plusieurs semaines.

Conclusion dressée par la majorité des participant.es à la manifestation : le gouvernement empêche les salarié·es sans haute qualification de migrer vers la France. Sur le point d'être adoptée par les parlementaires la loi Cazeneuve sur «le droit des étranger.es» confirme la volonté du pouvoir «socialiste» de trier et diviser la classe ouvrière en «bon.nes» et «mauvais.es» travailleur.eu.ses.

Solidarité avec tous les travailleur.euses, avec ou sans-papiers !

Vive la liberté de manifester et que soit immédiatement levé le liberticide état d'urgence ! ●

Yanis Mansouri



SMIC

9,67 euros bruts de l'heure, soit :

- 1466,62 euros bruts mensuels pour 35h/semaine (151,67h/mois).
- 1.640,76 euros bruts mensuels pour 39h/semaine (avec majoration de 10% de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure).
- 1.665,74 euros bruts avec majoration de 25%.

FONCTION PUBLIQUE :

Minimum mensuel

1 430,76 euros bruts

(Indice majoré 309).

Indemnité de Résidence :

(Indice majoré 313) :

- zone 1 : taux à 3% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 43,48 euros).
- zone 2 : taux à 1% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 14,49 euros).
- zone 3 : taux à 0%.

Seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité :

1430,76 euros.

Supplément familial de traitement :

- 1 enfant : 2,29 euros.
- 2 enfants : 10,67 euros. 3% du salaire.
- 3 enfants : 15,24 euros. 8% du salaire.
- par enfant supplémentaire : 4,57 euros. 6% du salaire.

nota : Les informations ci-dessus restent d'actualité mais seront modifiées dès que l'arrêté du 14 janvier 2014 relatif à «la garantie individuelle du pouvoir d'achat» sera en vigueur.

CHÔMAGE PARTIEL

Depuis l'instauration de la loi sur « la sécurisation de l'emploi » les différentes indemnités dues au chômage partiel (Allocation spécifique, APLD etc.) ont été fusionnées. Le-la travailleur·euse perçoit une seule indemnité horaire égale à :

- 70% de la rémunération brute qu'il-elle aurait perçue s'il-elle avait travaillé à temps plein.
- 100% de sa rémunération nette s'il-elle suit une formation pendant les heures chômées.
- Minimum horaire :
7,23 euros (entreprises de plus de 250 salarié·e·s),
7,74 euros (moins de 250 salarié·e·s).

PLAFOND SS

3 129 euros / mois et 37 548 euros / an.

Au guichet, le nombre, ça paye!

À Nîmes, exemple d'action collective pour dégeler des dossiers de précaires.

Le 25 novembre, le collectif **Exploité.es-Énervé.es** est allé demander des comptes au service allocation du Département et à la CAF sur la situation de plusieurs personnes ressortissantes de l'Union Européenne qui se voient refuser l'ouverture de droit au RSA. L'occasion de distribuer ce tract :

**Face à la CAF, la Sécu, Pôle Emploi et toutes les administrations;
Se serrer les coudes plutôt que la ceinture**

Qu'on soit «Français.e», «étranger.e», «ressortissant.e» de n'importe quel pays de ce monde capitaliste ; travailleur.se, chômeur.euse, RSAste, intérimaires, catégorie mère célibataire, concubin.e, pacsé.e, marié.e, où qu'on soit et d'où qu'on vienne, on a tous besoin de nourriture, d'eau, d'un toit et la plupart du temps de se bagarrer pour ce minimum vital. Dans cette lutte quotidienne, c'est ensemble qu'on est fort, et c'est ce que craignent les patrons et les gestionnaires de l'État. Ils nous préfèrent divisé.es et redoutent notre colère.

Dans les CAF de Nîmes, d'Alès et d'ailleurs, ce sont des vigiles qui nous accueillent au portillon ! Les radiations doivent tomber, il faut faire des économies et nous sommes tous suspecté.es de fraude : qui n'a jamais eu affaire aux contrôles domiciliaires, aux remboursements de «trop perçus» exigés, aux baisses d'allocs, aux multiples RDV contrôlant notre recherche d'emploi etc. ? Mais au fait, c'est qui les fraudeurs ? Il n'y a que des gens qui ne possèdent rien, ou si peu. Les miettes qu'on nous lâche nous sont indispensables pour vivre. L'imprécision des différents textes officiels (cir-

LA PRÉCARITÉ : UNE VRAIE LIBERTÉ



culaires du ministère, codes divers, directives européennes, jurisprudences, etc.) maintient l'ambiguïté qui permet aux administrations de choisir librement qui a droit, ou pas, aux allocations.

Dans le Gard, le conseil départemental a choisi deux profils d'allocataires, cibles privilégiées de sa traque aux fraudeurs :

- Les ressortissant.es de l'Union européenne : que se sont vu.es refuser, dans le Gard et uniquement dans le Gard, des allocations qui leur étaient attribuées auparavant ou dans d'autres départements.

- Les mères célibataires, et plus largement toute personne se déclarant célibataire ou colocataire, soupçonnées de vivre en couple... et donc, c'est bien connu, quand on vit à deux, on vit d'amour et d'eau fraîche, plus besoin de subsides !

Alors, plutôt que se serrer la ceinture, on a choisi de se serrer les coudes et de se défendre collectivement. Le 27 octobre et le 4 novembre, une vingtaine de personnes se sont rendues dans des bureaux du Département puis à la CAF de Nîmes. Elles y ont demandé des explications concernant les refus répétés d'ouvrir des droits au RSA à des ressortissant.es européen.es

qui vivent dans le Gard, et exigé le déblocage des dossiers de deux personnes dans cette situation.

Il a fallu insister un certain temps pour que ces deux personnes soient reçues et entendues en présence de camarades. L'une d'elle a pu obtenir son RSA et le paiement, de manière rétroactive, des mois précédents. L'autre personne, qui avait engagé une procédure de recours, a vu l'examen de son dossier reporté, la CAF étant encore dans les délais légaux pour y répondre. Malgré les multiples pirouettes des bureaucrates de la CAF et du Département pour nous faire croire à une simple erreur dans le dossier, cette petite victoire nous confirme à nouveau que seule la lutte paie. Il est certain que de nombreuses personnes sont dans cette situation au moins dans le Gard et on compte bien ne pas laisser faire ! ●

<http://exploitesenerves.noblogs.org/se-serrer-les-coudes/>

Si vous êtes concernés ou intéressés, vous pouvez vous joindre à nous lors des permanences du collectif Exploité.es-Énervé.es tous les 2ème vendredi du mois à 19h à la Rétive (42 rue du Faubourg d'Auvergne, Alès)



La Mauvaise Herbe n°1



La Mauvaise Herbe est la nouvelle revue de la fédération CNT des travailleuses et travailleurs de l'Éducation. Après 13 années à fabriquer une "N'autre école", l'aventure éditoriale se poursuit sous une autre forme.

Nos exigences sont les mêmes : un espace dédié à nos idées et à nos pratiques. Contre la parole experte et pour le partage du pouvoir de l'écrit. Plus que jamais, nous voulons une revue qui affirme ces choix. Qu'elle soit un outil de propagande pour les pratiques émancipatrices et égalitaires. Un outil pour penser collectivement nos réalités partagées.

Le dire et le faire dans un même élan, sans permanents, détaché-e-s, spécialistes, experts en quoi que ce soit. Ce sont nos choix politiques : toutes capables, tous susceptibles d'assurer une tâche. Et si nul ne doit devenir indispensable, c'est pour que chacun-e puisse trouver sa place.

Le premier numéro de cette nouvelle revue paraîtra le 8 octobre 2015. Au sommaire : Retour sur la grève au collège Bellefontaine ; Rythmes scolaires : une réforme libérale ; Le collège de mes rêves, épisode n°1 ; L'école au rapport ; Pédagogies féministes ; L'école Bricabrac de Marseille ; Sport, jeu ou activité physique ; Notes

de musiques, lectures, films... Une Mauvaise Herbe qui repousse toujours, partout, à l'image de la lutte contre un système éducatif basé sur l'autoritarisme, la hiérarchisation des savoirs et des rapports sociaux ou la soumission des individus. Changeons l'école, changeons le monde ! Partageons le pouvoir pour ne pas le prendre ni le laisser à d'autres ; cultivons la Mauvaise Herbe ! ●



Fédération des travailleuses et des travailleurs de l'Éducation

Vous pouvez vous abonner dès maintenant en vous adressant à la CNT- Fédération des travailleuses et travailleurs de l'Éducation, 33 rue des Vignoles 75020 Paris. 4 numéros pour 12 euros.

L'ÉCOLE COPIE L'ENTREPRISE

zéro défaut



zéro stock



zéro pointé



Espagne



Todo es ETA, la théorie pratique pour la répression

L'internationalisme basque en procès à Madrid.

Entre le 19 et le 30 octobre, l'Audiencia nacional (tribunal d'exception compétent pour les affaires qualifiées de «terrorisme») a jugé l'internationalisme basque, en faisant le procès de l'organisation Askapena* et de cinq de ses militants. La justice espagnole leur reproche d'être engagés dans la solidarité internationale. Le procureur a ainsi demandé l'illégalisation d'Askapena et la condamnation à six ans de prison des militants.

Tout cela sous couvert d'une théorie inventée il y a plusieurs années par Baltasar Garzon, ancien juge à l'Audience nationale, proche du PSOE (Parti socialiste) et qui a couvert des dizaines de cas de tortures contre des militantes et militants indépendantistes basques. Cette théorie appelée «Todo es ETA» («Tout est ETA») rattache automatiquement chaque organisation ou personne se revendiquant de la lutte de libération nationale et sociale basque comme membre, de fait, de l'organisation armée. En février 2015, les

cinq qui relevaient de l'accusation première d'appartenance à la branche internationale de l'ETA ont été chargés de «collaboration avec une organisation terroriste».

Il s'agit du dernier procès en date contre les organisations du mouvement populaire pour la construction d'un Pays basque reconnu et émancipé. Depuis 25 ans, Askapena revendique une Euskal Herria internationaliste, en organisant la solidarité internationale depuis et vers le Pays basque. Concrètement, Askapena s'attache à diffuser au sein de la société basque les informations venant d'autres peuples en lutte, en Europe, en Amérique latine, au Proche-Orient, en Afrique. Mais aussi à organiser des actions de soutien à ces luttes, par exemple en ayant intégré la campagne BDS, Boycott, Désinvestissement, Sanctions lancée contre l'État israélien et ses intérêts économiques ou culturels. Enfin, Askapena envoie chaque année des «brigades» pour apprendre, partager, enrichir les pra-

tiques de luttes de celles et ceux qui veulent construire un monde différent.

Dans le même temps, Askapena réunit autour d'elle l'ensemble des comités de soutien au Pays basque existant en Europe et en Amérique latine.

C'est cela qui fait peur au pouvoir espagnol. L'idée que l'on puisse créer et renforcer des liens à travers ses frontières, entre celles et ceux «d'en bas», afin de résister au capitalisme et à l'impérialisme. C'est pour cela que le pouvoir espagnol souhaite voir condamner les camarades d'Askapena et interdire l'organisation.

C'est aussi pour cela qu'une grande mobilisation s'est constituée autour de ce procès avec l'organisation de procès populaires condamnant les États espagnol et français pour leurs attaques contre le peuple basque**, avec une manifestation regroupant des milliers de personnes à Iruñea (Pampelune) et une autre, des centaines de personnes au cœur de Madrid, avec le soutien de plusieurs



municipalités basques.

Les militants poursuivis et Askapena ont été clairs dans une conférence de presse début novembre : « Nous continuerons de construire une Euskal Herria internationaliste, quartier par quartier, village par village ». Et nous, nous continuerons des les soutenir. Askatasunera ! (Vers la liberté !).●

Ghjuvanni

Lois «anti-terroriste», répression en Espagne

Le 28 octobre 9 arrestations de militants libertaires ont eu lieu en Catalogne, à Barcelone et Manresa, dont un militant syndicaliste de la CNT AIT, Enrique Costosa Allegue. Ces arrestations dans le cadre de Pandora 3 font suite aux opérations Pandora et Piñata déjà réalisées à Barcelone et à Madrid.

Menées par les Mossos d'Escadre, la police catalane, ils s'en prennent, sous couvert des lois anti-terroristes à ceux qui sont accusés de « désobéissance à l'État Espagnol ». Suite aux attaques permanentes de la Generalitat envers les droits des travailleurs, et contre toute forme de protestation sociale organisée, il est nécessaire pour le pouvoir de tenter de briser toute opposition qualifiée d'« ennemis intérieur ».

De simples PV d'assemblées générales, de réunions ou la possession de logiciels de sécurité deviennent des indices et des preuves.

Enrique Costosa Allegue a ainsi été maintenu en détention préventive, alors que cinq autres ont été remis en liberté sous caution. Les deux autres ont pu être libérés sans caution mais avec un pointage obligatoire et la confiscation de leur passeport.

Tous sont accusés d'appartenance aux Groupes Anarchistes Coordonnés considérés comme « insurrectionnalistes ». Déjà, lors des précédentes opérations Pandora, une cinquantaine de libertaires ont été raflés dans des Centres sociaux

* Plus d'infos : www.askapena.org

** Au début de la manifestation du 12 octobre dernier, l'un des cinq accusés d'Askapeña a rappelé que la répression de l'État a provoqué la mort de 492 personnes, 1 250 blessés, 19 600 arrestations, et plus de 3 200 personnes torturées au Pays basque.

et des squats. Onze ont été incarcérés. Lors de l'opération Piñata à Madrid sept ont été incarcérés pendant un mois avant d'être relâchés après paiement d'une caution. Certains d'entre eux ont été à nouveau emprisonnés lors de l'opération Piñata suivante. Cet acharnement policier et judiciaire concerne aussi des centaines syndicalistes poursuivis suite à la Grève générale de 2012 ou suite aux mouvements anti expulsions ou anti austérité. Le gouvernement Espagnol relance des procès sur des faits survenus onze ans auparavant comme dans le « Caso Expert » où quatre travailleurs risquent de la prison pour avoir défendu leur emploi.

Partout en Europe des lois de plus en plus restrictives des libertés individuelles et des droits politiques vont de pair avec la destruction du droit du travail. L'Espagne, pays où le capitalisme a engendré une des plus grosses crises européennes et où les travailleurs et le mouvement social sont très actifs a mis en place une des lois les plus répressives, cependant que ce soit en Espagne ou en France les buts et les moyens restent les mêmes, criminaliser la contestation par la mise en place de l'État policier. ●



Le SI, c'est quoi ?

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militant.es eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'envisagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type « humanitaire » : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs.es et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

FORMES D'ACTIONS

- * Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse
- * Rassemblements de solidarité
- * Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement
- * Association au projet général d'une organisation ou association
- * Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte
- * Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.)

COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International

<http://www.cnt-f.org/international>

Confédération Nationale du Travail
Secrétariat International
33, rue des Vignoles
75020 Paris

Palestine

Palestiniens, à corps perdus

Suites de la troisième intifada en Palestine, et répression de la campagne BDS.

Malgré plusieurs mois de « violences » en Palestine et à Jérusalem, le monde continue de faire la sourde oreille. Déjà plus de cent Palestiniens tués, souvent de très jeunes gens, et même des enfants qui par désespoir lancent des attaques désespérées, le payant le plus souvent de leur vie. Plusieurs assassinats ont aussi ciblés des militants par les soldats de l'armée d'occupation qui de plus tirent à balles réelles sur des manifestants (un jeune camarade militant du FPLP et volontaire au centre d'éducation populaire de Laylac a ainsi été tué il y a un mois). Le peuple palestinien continue de souffrir de l'occupation et de la colonisation psychologiquement, économiquement, physiquement. Une situation qui perdure dans le silence presque total des médias sur le sujet. Nos camarades palestiniens meurent chaque jour, subissant l'apartheid, sans parler des vexations et injustices quotidiennes orchestrées par le gouvernement israélien.

De notre côté de la Méditerranée, un texte pourtant bien peu radical a suffi à mettre en colère Netanyahu. La commission européenne a en effet décidé d'étiqueter les produits provenant des colonies. On est bien loin de l'interdiction pure et simple de l'importation de ces colonies (illégales rappelons-le, au regard du droit international) et encore plus du boycott de l'ensemble

des produits israéliens comme le demande la campagne BDS dont la CNT est signataire.

Plus près de nous, la justice française s'obstine à vouloir briser la campagne BDS via divers directives, procès, qui pourraient se solder par son interdiction. Le but est de nous empêcher de dénoncer la situation, d'informer, d'agir, de soutenir les Palestiniens.

Notre justice n'est pas la leur. Nous continuerons sous différentes formes notre solidarité avec le peuple palestinien dans son combat pour l'autodétermination. ●

GT Palestine du SI de la CNT.

■ À mort le poète!

L'art est subversif. Les diverses condamnations d'artistes de tous horizons le rappellent encore et encore. Funeste actualité: l'Arabie Saoudite (alliée de la France et récemment promue à la tête d'une commission consultative sur les droits de l'homme à l'ONU!) vient de condamner à mort le poète palestinien (réfugié en Arabie Saoudite) Fayad Ashraf pour avoir écrit des poèmes blasphématoires et tenu des propos athées. Une fois encore la résistance, la liberté de penser, d'écrire et l'art sont mis à rude épreuve. ●

Interview réalisée en novembre 2015.



Mode d'emploi à l'intérieur
extrait de poème d'Ashraf Fayad

Dernier descendant de réfugiés
À cause de toi le monde est affecté de constipation parmi d'autres problèmes
Ne force pas la planète à vomir et reste près d'elle, très près
Une cassure impossible à réduire ou à ajouter à d'autres chiffres
Ne vois-tu pas que tu es en train de brouiller les statistiques internationales ?
Réfugié : c'est être le dernier dans la file pour obtenir un quignon de patrie
Le pied de grue : ton grand-père le faisait déjà sans savoir pourquoi
Le quignon : c'est toi ! La patrie : une carte que l'on range dans son portefeuille
L'argent : des papiers à l'effigie des leaders politiques
La photo : elle te garde la place en attendant ton retour
Le retour : un être fantasmagorique mentionné dans les contes de la grand-mère
Fin de la première leçon
J'en viens à toi pour que tu apprennes la deuxième leçon :
Quel est... ton sens ?

Les prophètes sont à la retraite
Alors n'attendez plus de messenger qui vous serait envoyé à vous seuls
Les observateurs expédient des rapports quotidiens à votre sujet et perçoivent pour cela des salaires mirobolants
Eh oui : il en faut de l'argent pour mener une vie digne !

Traduits par Abdellatif Laâbi

Chine

Contre le parti et le marché, la longue lutte des militants chinois

Le syndicalisme émancipé de la tutelle du parti a du mal à se trouver une place

En Chine, les travailleurs ont la chance de bénéficier de la dictature du parti communiste et de celle du capitalisme. Bien entendu, le syndicalisme indépendant y est réprimé sur la base de ces deux principes : ni atteinte aux intérêts des bureaucrates du Parti qui dirigent les entreprises d'État, ni atteinte aux intérêts des capitalistes qui exploitent les ouvriers du secteur privé.

Une quinzaine de militants syndicalistes de la région de Canton viennent d'être arrêtés pour avoir tenté de défendre les droits des travailleurs. Ces arrestations ont été précédées d'attaques des locaux des associations et de menaces.

En Chine les grèves sont de plus en plus nombreuses et radicales depuis quelques années. En effet, si des organismes de gestion des conflits du travail existent ils ne règlent que les problèmes individuels et uniquement après un marathon juridique passant par la médiation et l'arbitrage avant de pouvoir saisir des tribunaux qui, la plupart du temps, déboutent le plaignant.

La lutte collective est soit totalement encadrée par les syndicats officiels soit tout simplement interdite. Les conflits ne portent plus seulement sur l'augmentation du salaire minimum, l'absence de cotisations sociales par les employeurs ou le non paiement des heures supplémentaires mais de plus en plus sur la question de la répartition des profits, de l'arbitraire syndical et du rôle des syndicats.

Dans le Guangdong, par exemple, il y a eut des élections permettant la désignation de représentants des ouvriers dans certaines usines. Néanmoins la présidence des syndicats est toujours nommée par la direction du syndicat donc par le Parti communiste chinois.

Dans ce contexte, les ONG de défense des droits de l'Homme, du travail ou des migrants sont un des moyens mis en œuvre pour promouvoir une expérience syndicale collective et élaborer des stratégies qui dépassent le cadre de la défense individuelle.

Ce n'est donc pas étonnant d'apprendre que parmi les syndicalistes

arrêtés se trouvent aussi Zeng Feyang directeur du Centre Panyu, d'aide aux travailleurs migrants. De He Xiaobo de l'association Nanfeyan qui défend les travailleurs et travailleuses victimes d'accidents du travail. Ainsi que Zhu Xiaomei, ancienne militante ouvrière chez Hitachi, licenciée pour avoir mené une grève pour la hausse des salaires en 2013.

Bien entendu, le gouvernement qui refuse d'enregistrer légalement ces associations leur reproche de ne pas être légalement enregistrées. Et bien entendu, d'être financés par l'étranger.

La CNT s'associe aux campagnes menées pour leur libération, pour la liberté syndicale et le droit des travailleurs à lutter contre le capitalisme qu'il soit privé ou d'État ! ●



Zeng Feyang

Italie

Appello alla lotta contro l'accordo vergogna sulla rappresentanza

Appel à la lutte contre l'accord de la honte à imposé la représentation syndicale

Il faut défendre le syndicalisme de combat et de lutte contre les politiques d'austérité, racistes, d'exploitation et de répression lutter pour la liberté d'expression et le droit de grève. Le 10 Janvier 2014 les secrétaires généraux de la CGIL, la CISL et UIL et la UGL (il s'agit des syndicats majoritaires italiens) avec les représentants de l'organisation patronale italienne (Confindustria) ont signé un accord (Texte Unique à propos de la représentation syndicale, «Testo unico sulla rappresentanza») qui réduit à zéro la démocratie syndicale dans les entreprises privées, en élargissant - et empirant encore - le modèle Fiat-Pomigliano à toutes les entreprises privées. L'organisation patronale italienne et les syndicats majoritaires ont décidé d'annuler la démocratie syndicale dans les lieux de travail avec la signature de cet accord.

■ En quoi consiste cet accord de la honte ?

Seuls les syndicats qui «acceptent de manière explicite, formelle et en intégralité tout le contenu de l'accord» et ses conséquences en matière de réglementation électorale pourront :

a) participer sans veto ni limitation aux élections pour constituer des rsu/rsa (organes de représentation des travailleur-ses dans les entreprises.)

b) Participer à la négociation col-

lective de la branche et de l'entreprise (pour être considérés représentatifs, ils doivent obtenir 5 % des votes des travailleur-es de la branche).

c) Être reconnus par les entreprises en tant que représentatifs et avoir droit aux cotisations prélevées sur les salaires (principal mécanisme de financement des syndicats majoritaires italiens).

En échange de cela, les syndicats signataires du Texte Unique sur la Représentation syndicale doivent renoncer au droit de proclamer librement la grève et s'engagent à modérer l'hostilité vis-à-vis des entreprises, ils renoncent ainsi de fait à la lutte. En effet, les syndicats signataires ne pourront pas organiser des initiatives de luttes et de grèves contre les accords/conventions (accords collectifs ou d'une seule entreprise) ayant été signés par 50 % plus un des représentants des travailleur-ses (rsa/rsu) ou par les syndicats majoritaires de la branche, sous peine de suspension des droits syndicaux et d'amendes économiques qui peuvent être appliqués même aux travailleur-ses. Plus encore ! Les syndicats signataires ne pourront pas organiser de protestations et ni de grèves durant la phase des négociations des conventions collectives.

Il s'agit d'une nouvelle attaque contre le droit de grève dans les entreprises privées, à rajouter aux limitations dans le secteur privé, dans les transports, dans la santé et dans les services dits « essentiels », secteurs

où il n'est plus possible d'organiser des grèves reconductibles et qui aujourd'hui subissent de nouvelles attaques de la part du gouvernement.

Signer cet accord veut dire contribuer à la destruction du syndicat en tant qu'outil de lutte et de défense des travailleur-ses.

■ Une attaque très grave contre les droits syndicaux

Le Texte Unique est une attaque tout d'abord contre les droits des travailleur-ses qui ne pourront plus choisir librement leurs représentants syndicaux sur leurs lieux de travail. De surcroît, ils risqueront de souffrir en silence des accords au rabais avec les patrons, qui baissent leurs salaires et restreignent leurs droits. Il s'agit d'un accord liberticide qui oblige tous les syndicats signataires à s'asseoir et négocier avec les patrons, tout en supprimant la démocratie dans la représentation syndicale et le droit des travailleur-ses d'être en désaccord. Cet accord prive aussi les travailleur-ses des principaux outils à leur disposition pour refuser les attaques des patrons et du gouvernement : la grève et l'action syndicale de combat.

Trop de syndicats l'ont signé ! De nombreux syndicats ont participé à une première grosse mobilisation unitaire contre le Texte Unique - de la Fiom (syndicat de la métallurgie) aux syndicats de base -, et la campagne contre la signature de cet accord de la honte, promue par la

Coordination No Austerity et menée par de nombreux syndicats et comités de lutte, a connu un certain succès. Malheureusement, à la suite de cette mobilisation de nombreux syndicats – même ceux de base – ont tout de même accepté de signer le Texte Unique. La Fiom, dont la direction nationale a abandonné la bataille contre la signature de l'accord à l'intérieur de la Cgil, se présente dans la plupart des élections Rsu et Rsa en acceptant et signant le contenu de l'accord... Même la direction nationale de Cobas, Lavoro Privato, Snate, Orsa et récemment Usb (tous des syndicats de base) ont décidé malgré au chantage patronal de signer cet accord honteux.

Nous pensons que plus des syndicats signent cet accord honteux plus s'affaiblit la lutte contre le Jobs Act (dernière réforme du travail du gouvernement italien), contre les fermetures et les licenciements, contre le racisme et contre toutes les mesures de privatisation et d'austérité du gouvernement. La direction syndicale qui signe cet accord renonce de facto à lutter pour son abrogation, elle ouvre la porte à de nouvelles lois contre le droit de grève, la représentation syndicale et la liberté d'expression. Une loi est déjà annoncée par le gouvernement afin de casser le moindre droit de protestation, comme le montrent les déclarations toujours plus fréquentes des ministres et députés.

■ Relançons à nouveau la campagne contre la signature de cet « Accord de la Honte » et pour la défense du droit de grève !

Contre l'exploitation des patrons, de leurs syndicats et du gouvernement, les travailleur.ses doivent s'organiser de manière autonome à tra-



vers des représentants qui soient

l'expression des luttes et non pas des faux délégués syndicaux, assujettis aux dictats des entrepreneurs, mains liées et privés de moyens concrets d'opposition syndicale.

Il est nécessaire et urgent d'impulser à nouveau la bataille contre l'accord de la honte dans la représentation syndicale, en parallèle d'une campagne contre la répression des luttes et pour le droit de contestation. Défendre le syndicalisme de combat et le droit de grève est un premier pas fondamental pour une mobilisation unitaire et coordonnée contre les politiques d'austérité imposées par le gouvernement (parmi elles, le Jobs Act), contre la privatisation de la Santé, des Transports, de l'Éducation (soi-disant loi de la «bonne école») qui spéculent sur nos salaires et casent les services publics essentiels.

Mobilisons-nous pour la défense de nos droits démocratiques et les luttes contre le fascisme et solidarisons nous contre le racisme et le machisme !

■ Notre appel, signe-le toi aussi !

1) Nous demandons à toutes les travailleur.ses et aux organisations syndicales de combat de se mobiliser pour la démocratie dans la représentation syndicale et pour

le droit de grève. Il faut combattre l'accord de la honte à propos de la représentation et toutes les mesures anti-grève.

2) Nous demandons aux groupes dirigeants nationaux de la Fiom, Cobas Lavoro, Privato, Usb, Snater, Orsa de retirer leur signature au Texte Unique sur la représentation syndicale dans toutes les instances (nationales, par branches, ou dans les entreprises) et aux militant-e-s des organisations syndicales ayant déjà signé les accords de ne pas reconnaître dans chaque entreprise la légitimité des comités d'entreprise nés à la lumière de l'accord de la honte.

3) Nous soutenons et nous diffusons de façon unitaire toutes les initiatives, y compris celles à l'intérieur des organisations syndicales, contre l'accord de la honte. Nous apportons notre aide pour construire des moments d'information pour les travailleur.ses dans nos lieux de travail et dans nos territoires.

4) Nous relançons la bataille contre le Jobs Act et contre toute politique d'austérité, raciste et autoritaire du gouvernement Renzi !

Envoie ton adhésion en écrivant à : info@coordinamentonoausterity.org
En indiquant : prénom, nom, ville et éventuellement syndicat ou responsabilité syndicale ou organisation
Ou en visitant le site : www.coordinamentonoausterity.org/noaccordorappresentanza

Les adhésions de syndicats, rsu/rsa et comités de lutte sont les bienvenues. ●



La révolution dans l'assiette ?

À Nantes, une rencontre autour des problématiques politiques de l'alimentation

Impossible aujourd'hui de faire comme si la question alimentaire n'était pas politique. Beaucoup cherchent à se réapproprier leur alimentation, soit par des biais marchands de circuits courts (AMAP*, GASEs**, coopératives d'achat), soit de manière plus alternative (projets agricoles sur la ZAD, occupations de terres à Nantes, à Dijon...).

La question de la terre, de sa propriété (remembrement ou petites exploitations, occupations de terrains et jardins), de la manière de la travailler (agriculture intensive contre agriculture bio ou naturelle), mais également des circuits de distribution (grande distribution contre vente directe assumée collectivement), de la question du travail agricole (exploitations coopératives contre asservissement de travailleurs.euses journaliers.ères) pourraient faire partie des bases de critique de la société capitaliste.

Lors de cette rencontre entre différents acteurs d'alternatives alimentaires (GASE, jardin squatté, ZAD, paysans bio, coopératives...) nous essaierons de trouver des pistes en vue de développer des projets locaux de production et de distribution d'alimentation, pour ne plus nourrir le capitalisme en mangeant.

La rencontre se déroulera en deux temps, évoquant deux aspects : la production (type de production, organisation du travail, question de la rémunération,...) et la distribution (organisation de réseaux de distribution, vente ou mise en commun, prix des produits,...) ●

Interco CNT Nantes

* Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, au départ légumes, mais de nombreux contrats, fruits, fromages, viande, voire poisson, confiture ou miel peuvent s'y ajouter.

** Groupement d'achat à service épicerie : plutôt des produits « secs ».

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral

5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Terre à terre

La campagne, l'envers de la ville ? Traversée de rapport de force, en tous cas

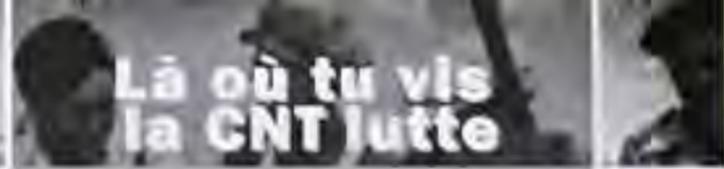
Les campagnes sont traversées par des rapports de pouvoir : entre producteurs et acheteurs, entre paysan.nes et agro-industries, entre fermier.es et propriétaires, entre possédant.es et déposés.es.

Entre ville et campagne, il y a encore et toujours des rapports de pouvoir, où subsistent mépris et folklorisme, où tout ce qui est légitime depuis des décennies, est urbain, où des Chambres d'Agriculture aux préfectures, en passant par les tribunaux, c'est depuis la ville qu'on administre, qu'on régule et qu'on punit.

Sous sa couche de peinture verte et participative, l'État rêve encore et toujours de faire des campagnes une fantastique usine, et partout déploie (des puces dans les brebis aux brevets sur les plantes) ses instruments de contrôle pour y parvenir.

Les amendes pour refus de vaccination, la contractualisation des ventes au profit des industriels, les conditionnalités des primes pour faire rentrer tout le monde dans le rang, les taxes « volontaires et obligatoires », les hectolitres de pesticides déversés par arrêté préfectoral, les restrictions sur la transhumance, les productions payées des miettes sous prétexte de Bruxelles, de Chicago ou d'autres ; le clientélisme foncier ; la solitude et le mono-emploi ; les autoroutes, aéroports et jeux olympiques qui veulent virer les cultures... autant d'éléments d'un même mouvement de dépossession généralisée qui s'abat sur les campagnes depuis des décennies. Dépossession de l'outil de travail, des savoirs et savoir-faire, des activités, des vies.

Depuis la ville, souvent on ne voit de tout ça que des miettes, ou quelques explosions... quelques panais dans un panier, et ça et là des



La propriété foncière dépassée

« La propriété privée juridique n'existe plus, tout est à tous : les moyens de travail, les habitations, etc. Les petits paysans ont le droit de cultiver la terre qu'ils possédaient avant, mais sans exploiter le travail d'autrui. Dans les villages entièrement collectivisés, et qui sont en majorité, tout le bétail des familles, sauf les animaux de basse-cour, est logé dans des étables communales. »

Extrait de l'article « Dans les terres collectivisées de l'Aragon », *Le Libertaire* du 15 juillet 1937.

bottes de pailles en feu les jours de colère.

Face à cette dépossession, des paysan.nes et leurs allié.es s'organisent, inventent et expérimentent, tissent des solidarités, mettent des grains de sable dans les rouages pour inverser le processus, pour se réapproprié leur activité et leurs vies.

C'est dans ces expériences, ces rencontres et ces solidarités que se posent les bases de l'autonomie paysanne. ●

Fédération des travailleuses de la terre et de l'environnement

Extrait de la publication « Le vent se lève » n°14, janvier 2014.

L'effondrement qui vient

Comment tout peut s'effondrer.

Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes

Pablo Servigne, Raphaël Stevens. Ed du Seuil, 304 p., 19 €



Le climat détraqué accentue rapidement les inégalités déjà bien exacerbées par le développement mondialisé du capitalisme. Le renoncement forcé mais assumé aux notions de croissance, de productivisme, de fuite en avant de la consommation n'est pas une éventualité, c'est le scénario, soutenu par les deux auteurs, ingénieur agronome et biologiste, expert en résilience des systèmes socio écologiques. Plus qu'un réquisitoire, c'est un relevé des vulnérabilités : épuisement des énergies fossiles, biodiversité détruite, fragilité des systèmes financiers, système-dette, plombés aussi par leur haut niveau de complexité. L'issue inéluctable, imposerait de s'adapter, rendant plus évidentes les sobriétés consenties, les systèmes sociaux plus simples, plus proches, à échelle humaine.

La thèse se défend d'être alarmiste, démobilisatrice et prédit l'explosion du système financier, une crise énergétique majeure, cumulé à des pandé-



mies, des conflits armés. Cet effondrement en finirait du progrès au sens du XIXe, quand il était chevillé à la révolution industrielle et au capitalisme naissant.

Le livre expose les limites infranchissables (pic pétrolier, amenuisement des ressources énergétiques fossiles et les frontières dépassables (hausse de température, réduction de la biodiversité...) mais à quel prix.

Loin du fatalisme, ce bouquin met en avant, face à une échéance inéluctable, les vertus de l'entraide, de la résilience, de l'absence de gouvernements centralisés. Ce qui par la situation subie rejoint un projet d'opportunité révolutionnaire. L'après si proche et si inconfortable reste à penser, à imaginer, et à vivre... ●

Nicolas, Intercos Nantes

Vous trouverez sur le site Internet **www.cnt-f.org** toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par secteur géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral

5, place des charrons - 57000 Metz

06 52 17 93 54

mél : cnt@cnt-f.org



★1 Alsace
Union régionale CNT
c/o Lucha y Fiesta
BP 30017
67027 Strasbourg
cedx1
09 52 91 12 14
alsace@cnt-f.org

★2 Aquitaine
Syndicats Gironde
36, rue Sanche-de-Pomiers
33000 Bordeaux
06.95.52.69.71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux
PTT Aquitaine
BP 8009
33704 Mérignac
Culture Aquitaine
36, rue Sanche-de-pomiers
33000 Bordeaux

★3 Auvergne
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly
63100 Clermont-Ferrand

★4 Bourgogne
Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire
19 rue du pavé
71290 Cuiseaux
interco71@cnt-f.org
06 01 22 17 94

Syndicats CNT Nièvre
BP 25
58018 Nevers-Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

★5 Bretagne et Pays de la Loire
Union régionale CNT
BP 3042
35004 Rennes CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

★6 Centre
259, rue de Bourgogne
45000 Orléans
interco.45@cnt-f.org

★7 Champagne-Ardennes
Syndicats CNT Marne
BP 9000
51201 Épernay CEDEX

★8 Franche-Comté
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121
25014 Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org
Syndicat intercorporatif CNT Jura
BP 98,
39140 Bletterans CC

★9 Île-de-France
Union régionale CNT
33, rue des Vignoles,
75020 Paris
01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

★10 Languedoc-Roussillon
Union régionale CNT
BP 90256, 6 rue d'Arnal
30000 Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

★11 Limousin
Union locale Limousin
6, rue de Gorre
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

★12 Lorraine
Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

★13 Midi-Pyrénées
Union régionale CNT
18, av. de la Gloire
31 500 Toulouse
Tél.: 09 52 58 35 90

★14 Nord-pas-de-Calais
Union régionale CNT
32, rue d'Arras
59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

★15 Normandie
Syndicats CNT Calvados
BP 02
14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411
76057 Le Havre CEDEX
Syndicat CNT Euro
interco27@cnt-f.org

★16 PACA
CNT-STICS 13
c/o 1000 bâbords
61, rue Consolat
13001 Marseille

★17 Pays de la Loire voir Bretagne

★18 Picardie
Voix avec le BC

★19 Poitou-Charentes
Union régionale CNT
20, rue Blaise Pascal
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

★20 Rhône-Alpes
Union régionale CNT
Salle 15 bis
Bourse du travail
42028 Saint-Étienne
CEDEX 1
04 77 25 78 04



Cartes de grèves

Le temps des révoltes, une histoire en cartes postales des luttes sociales à la "Belle époque"
Anne Steiner, éd L'Échappée 19 €

Officiellement, c'est l'autoritarisme des contremaîtres qui vaut le déclenchement de la grève. En réalité c'est le «*droit de jambage*» de ces petits chefs qui lance le mouvement des ouvrières, contre les habitudes de prédateurs, les pratiques du harcèlement sexuel au quotidien exercé par ces hommes de la hiérarchie intermédiaire. Les cartes postales ne le disent pas, c'est la sociologue qui restitue cette vérité. Elle a choisi neuf conflits de prolos entre 1905 et 1911, à Limoges et Nantes, dans le Nord, la Somme, la Champagne, le Midi viticole, dans toute la France pour les cheminots. Des grèves documentées en images par la photographie industrielle naissante, qui imprime des cartes postales à tour de bras, grâce au procédé de la phototypie. Outre les faits divers, les catastrophes, les courses hippiques et les meetings aériens, les conflits sociaux sont l'objet de reportages par les éditeurs de cartes postales



qui sont alors de véritables médias popularisant l'actualité locale en la diffusant dans toute la France. La mise à sac des maisons des patrons arrogants et autoritaires, les jaunes houspillés, les flics paradant devant l'objectif, les manifestants couchés sur la route pour arrêter les convois des arrestations, c'est toute cette mémoire qui est ravivée par les clichés des photographes et les rappels de l'auteur. Contre la précarité, les dockers nantais de la CGT anarcho

-syndicaliste se sont mis en grève. «*On envoya des gendarmes à cheval et des agents pour dégager les voies de circulation, mais ils furent accueillis par des jets de pierres, puisées dans un tombereau rempli de granit concassé, qui fort opportunément passait par là*». L'échauffourée tourne mal. Victor Charles meurt, la tête trouée par la balle d'un flic. La violence policière est vieille comme la police.●

Nicolas, Interco Nantes





Genre de grève

En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société
Fanny Gallot, éd. La Découverte, 280 p, 19,50 €

«Des filles ont eu des enfants, d'autres des cancers». Résumé lapidaire de ces itinéraires de femmes, portrait de genre et de génération qui s'attache aux salariées embauchées aux lendemains de Mai 68 et virées à la fin des années 90 dans deux usines emblématiques, Chantelle à Saint-Herblain, et Moulinex en Normandie.

Ce livre qui restitue de nombreux témoignages, expose l'art du sabotage soft, la reprise de temps et le jeu avec le chrono des chaînes, à une époque où le temps de vivre est une revendication pour des femmes refusant l'assignation au double travail, à l'usine et au domicile. L'in-

troduction du temps partiel est une mesure de flexibilité profitant à l'entreprise, mais présentée comme une attente des femmes, pour s'occuper de leurs enfants.

À cette époque, les femmes au travail avaient une maladie spécifique, la «crise de nerfs», un genre de pendant ouvrier de l'hystérie des sorcières. En fait, elles craquaient face au rendement, à la double journée de boulot, au stress du rendement, au management agressif des petits chefs et au harcèlement sexuel. À une époque encore où «fille d'usine» est synonyme de «fille facile» dans l'imaginaire



masculin patriarcal.

Déclinant la formule de la sociologue Danièle Kergoat, «Ouvrière n'est pas le féminin d'ouvrier», l'historienne féministe Fanny Gallot décrit comment «le genre trouble la classe (et vice versa)», au sein de ces luttes de femmes qui bousculent leurs rapports à la hiérarchie, aux syndicats menés par des hommes, et au mouvement féministe en pleine effervescence. ●

Pour la lutte des Chantelle, archives et témoignages, voir aussi : <http://lesdessousdelafabrique.fr/chantelle/made-in-france/index.html>



ouvrières de Chantelle

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleuses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**Puisque personne ne travaille à ta place,
que personne ne décide à ta place !**

NOUS NE
FERMERONS
PAS NOTRE
GUEULE!!

**ABONNEZ-VOUS
AU COMBAT
SYNDICALISTE**

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat Syndicaliste* à renvoyer à *Combat Syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.*

**ABONNEMENT
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.